

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

### DÉLIBÉRATION N° 2024\_087

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

### Objet : Participation financière 2024 de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho - Revalorisation

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
28	19	27
Date de convocation		
10 décembre 2024		
Date de publication		
23 décembre 2024		
Transmis en préfecture le		
20 décembre 2024		

Rubrique : 7.1

#### Présent-es :

Bertrand KLING – Irène GIRARD – Jean-Marie HIRTZ – Malika TRANCHINA – Pascal PELINSKI – Stéphanie GRUET – Pierre BIYELA – Daniel THOMASSIN – Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX – Jean-Pierre ROUILLON – Gilles SPIGOLON – Jean-Marc RENARD – Marie-Claire TCHAMKAM – Jessica NATALINO – Jean-Yves SAUSEY – Corinne MARCHAL-TARNUS – Francis SCHILTZ – Salvatore LIVOLSI – Elisabeth DURTESTE -

#### Excusé-es :

Gilles MAYER procuration à Irène GIRARD - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Jessica NATALINO - Agnès JOHN procuration à Elisabeth DURTESTE - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Elisabeth LETONDOR procuration à Daniel THOMASSIN - Alexandra VIEAU procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Paul LEMAIRE procuration à Bertrand KLING - Daniel DIREZ procuration à Marie-Claire TCHAMKAM

#### Absent :

Yves COLOMBAIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Salvatore LIVOLSI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023\_088 du 18 décembre 2023 portant sur l'acompte de participation 2024 au SIVU Saint Michel Jéricho,

Vu la délibération n°2024\_016 du 8 avril 2024 portant participation financière 2024 de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho,

Vu la délibération n°2024\_070 du 18 novembre 2024 portant participation financière 2024 de la commune au SIVU Saint Michel Jéricho,

Le quartier Saint Michel Jéricho Grands Moulins est classé en zone urbaine sensible, et depuis 2015, en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Sa particularité réside dans sa dimension intercommunale, il occupe en effet les bords de Meurthe sur les territoires de Malzéville, Saint Max et Nancy.

Afin de favoriser le développement de ce quartier, un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) a été créé en 1993 par Malzéville et Saint Max avec aujourd'hui 4 axes de travail prioritaires :

- favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier
- mettre en œuvre le projet de rénovation urbaine et la gestion urbaine de proximité
- favoriser l'égalité des chances
- travailler autour d'un projet collectif, territorialisé, participatif d'aménagement et d'animation du quartier

Le SIVU Saint Michel Jéricho est composé à parité d'élu-es des deux communes. Lors de chaque renouvellement des assemblées municipales, le conseil syndical du SIVU est renouvelé. Pour le mandat 2020 – 2026, la présidence est assurée par Jean-Pierre Rouillon, et la vice-présidence par Eric Pensalfini.

Dans ce cadre, Malzéville participe financièrement, à part égale avec la ville de Saint Max, au fonctionnement du SIVU Saint Michel Jéricho en lui versant annuellement une subvention : elle s'élève à 80 000€ en 2024.

Par délibération du 18 novembre 2024, le conseil municipal a décidé de revaloriser la participation financière de la commune de 4 000 € afin de permettre au SIVU d'honorer le paiement de ses charges fixes.

Le SIVU a toutefois été notifié le 5 décembre, par la direction départementale des finances publiques, de l'attribution d'une dotation de 10 785 € au titre du filet inflation 2023. Cette dotation est moitié moindre que le produit escompté. Par ailleurs, le recul d'autres recettes (subventions politique de la ville pour le poste de cheffe de projet, jardin partagé, etc) et le renchérissement du coût de la gestion du centre social déléguée à la fédération des centres sociaux de Meurthe-et-Moselle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 fait apparaître un besoin de financement complémentaire de 16 900 euros.

Les deux communes de Saint max et Malzéville accorderont ainsi chacune une participation supplémentaire de 14 300 euros au titre de 2024 afin de permettre au SIVU de faire face à ses charges. Ainsi la participation financière totale de Malzéville au SIVU Saint Michel Jéricho s'élève en 2024 à 98 300 euros.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission finances et ressources humaines du 9 décembre 2024

### **Le conseil municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

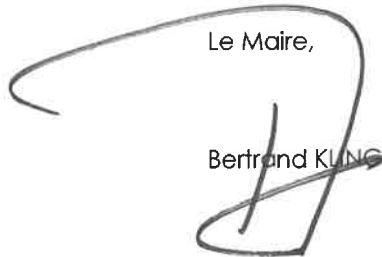
**révalue** la subvention annuelle de 2024 au SIVU Saint Michel Jéricho à 98 300€

**indique** que le montant restant de la subvention 2024 à verser au SIVU est de 14 300 €


**précise** que ce solde sera versé d'ici le 31 décembre 2024

**certifie** que les crédits nécessaires seront prévus à l'article 65568 fonction 52 axe analytique POLVIL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,  
  
Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,  
  
Salvatore LINOLSI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

